Nations Unies ST/IC/2006/33

Secrétariat

21 août 2006

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Nouvelle marche à suivre pour retirer des documents traités par la Section du pays hôte de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

1. Le Secrétariat a reçu de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 17 juillet 2006 par laquelle la Mission porte à sa connaissance la nouvelle marche à suivre pour retirer des documents traités par la Section du pays hôte de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. Il est rappelé aux fonctionnaires de l'Organisation que la Mission des États-Unis est actuellement située au 140 East 45th Street, entre Third Avenue et Lexington Avenue.

3. La note verbale susmentionnée est jointe en annexe à la présente circulaire.

* La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel avis.

06-47591 (F) 240806 240806

Annexe

Note verbale datée du 17 juillet 2006 émanée de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et l'informe par la présente note verbale de la nouvelle marche à suivre pour retirer des documents traités par la Section du pays hôte de la Mission.

À compter du 24 juillet 2006, les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pourront retirer tous les jours les permis de travail et les demandes d'autorisation de déplacement approuvées. Un représentant de la Section du pays hôte sera présent au huitième étage de la Mission des États-Unis du lundi au vendredi entre 11 heures et midi pour remettre ces documents. Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont priés de faire tout leur possible pour venir retirer leurs documents pendant ce créneau horaire.